



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Département du contrôle interne
et des systèmes d'information financière**

DAF-DCISIF
n°2020-0031

Affaire suivie par :
Claire GALY

Catherine DEMEZ
Tél : 01 55 55 17 89
Mél : catherine.demez@education.gouv.fr

Roger ROUBILLE
Tél : 01 55 55 67 80
Mél : roger.roubille@education.gouv.fr

Pilotage.cif@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

**Direction des affaires
financières**

Paris, le 10 décembre 2020

La directrice des affaires financières
Responsable de la fonction financière ministérielle

à

Mesdames et Messieurs les
secrétaires généraux de région académique

Mesdames et Messieurs les
secrétaires généraux d'académie et de vice-rectorat,

A l'attention de

Mesdames et Messieurs les
référénts académiques de contrôle interne

Objet : Feuille de route relative au déploiement du contrôle interne financier (CIF) en services déconcentrés sur l'exercice 2020-2021

Annexes :

- Socle CIF ;
- Référentiels de contrôle interne et comptable actualisés ou modifiés : processus des rémunérations « Prise en charge d'un agent », « gestion du temps partiel », fin de fonction entraînant une fin de rémunération », processus hors titre 2 : « bourses de l'enseignement scolaire »

J'ai le plaisir de vous adresser la feuille de route académique relative au déploiement du contrôle interne financier (CIF) pour l'année scolaire 2020-2021.

Le comité de pilotage relatif au contrôle interne financier réuni le 12 novembre dernier a validé le principe de coordonner le déploiement des dispositifs de contrôle interne budgétaire (CIB) et de contrôle interne comptable (CIC) et ainsi approfondir la maîtrise des risques au sein de nos ministères, en cohérence avec le cadre de référence interministériel du contrôle interne financier¹ (CIF). Ainsi, au regard des enjeux financiers significatifs qu'elles portent, les académies sont amenées à appréhender le CIF dans sa globalité au niveau de la gouvernance, de l'organisation et de l'animation des dispositifs. Le réseau des référents désignés en académie, en charge d'animer la démarche, d'assister les services opérationnels et de coordonner l'action académique, aura un champ étendu aux aspects budgétaires. Ils doivent donc bénéficier d'un positionnement leur conférant la légitimité et le champ d'intervention nécessaires.

¹ Arrêté du 18 décembre 2018 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne financier applicable aux contrôles internes budgétaire et comptable de l'État.

La présente feuille de route s'inscrit dans le développement et la consolidation des synergies entre les sphères budgétaires et comptables tout en s'appuyant sur les organisations stabilisées en matière de gouvernance, de déploiement des actions de maîtrise de risques, d'évaluation et d'accompagnement des acteurs opérationnels. Elle vise donc à rappeler les objectifs à atteindre en matière de CIF, dont le socle a été enrichi. De plus, elle constitue la transition entre le plan d'action 2018-2020 et le nouveau plan d'action 2021-2023 qui conserve comme axes directeurs d'améliorer le dispositif, en renforcer son évaluation et accompagner les acteurs.

1. Appropriation du périmètre évolutif du socle CIF

Le socle initial constituant une composante structurante de la démarche ministérielle subsiste et reste la cible minimale à atteindre par les académies. Les objectifs qui y sont définis sont désormais de portée plus globale « socle CIF » et s'appliquent au champ budgétaire.

Au-delà de cet aspect, l'organisation et le pilotage du dispositif de CIF incluant les activités de la compétence des services régionaux et des services inter-académiques feront l'objet d'un groupe de travail national visant à proposer des schémas d'organisation adaptés. Parallèlement, les académies sont invitées à conduire une réflexion au sein de la région académique dont les orientations pourront alimenter les échanges du groupe de travail.

L'annexe 1 rappelle les attendus du socle CIF, il vise à orienter et à homogénéiser les trajectoires académiques de déploiement du contrôle interne financier.

2. Poursuite de la mise en œuvre des référentiels et outils associés

Dans le cadre de la revue des référentiels avec les pilotes de processus des référentiels de contrôle interne ont été actualisés pour les mettre en adéquation avec les évolutions intervenues ou pour expliciter certaines actions de maîtrise des risques incomprises, au vu de signalements effectués par les académies. La version modifiée de ces référentiels s'applique pour la présente année scolaire à l'instar de tous les référentiels, ils seront évalués sur cette base dans le cadre de l'enquête annuelle 2021.

Les référentiels concernés par une actualisation concernent :

- Pour le processus des rémunérations, les référentiels « prise en charge d'un agent » (dont retrait du risque concernant une indemnité abrogée et de l'AMR correspondante), « gestion du temps partiel » et « Fin de fonction entraînant une fin de rémunération », certains risques et/ou actions de maîtrise des risques ont été précisés ou reformulés pour être plus explicites.
- Les « Bourses de l'enseignement scolaire » dont la revue qualité annexée au référentiel a été mise à jour au regard des nouvelles dispositions à prendre en compte portant d'une part sur l'année de référence de l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu et, d'autre part, sur l'attribution de la bourse nationale de collège pour la durée de la scolarité au collège ;

Par ailleurs, dans le cadre de la conception du référentiel relatif aux immobilisations corporelles et incorporelles en cours, un mode opératoire du processus des immobilisations corporelles et incorporelles (hors logiciels produits en interne) a été réalisé pour être mis à disposition des services en charges des travaux d'inventaires 2020. Celui-ci constitue l'un des livrables prévus dans le projet de création du référentiel et a vocation à être amendé à l'issue de cette première année d'utilisation, compte tenu des retours des utilisateurs ; une version consolidée sera fournie avec le RCI pour l'année suivante.

3. Renforcement du dispositif par l'évaluation

À l'instar des années précédentes, des reporting spécifiques seront réalisés sur les résultats des revues qualités prévues par les actions de maîtrise des risques des référentiels du contrôle interne « Bourses de l'enseignement scolaire » (SCO009 et SCO010) et « Frais de déplacements » (DEP001).

Les contrôles thématiques pilotés par le bureau des rémunérations (DAF C3) traitant notamment l'action de

maîtrise des risques du référentiel de contrôle interne relatif à la « Nouvelle bonification indiciaire » (NIB009), doivent être réalisés à l'aide des requêtes mises à disposition à cet effet. Le suivi et l'évolution des résultats de cette action de maîtrise des risques sont maintenus ; les conditions de reporting de ces résultats vous seront communiqués en temps voulu.

Les revues d'habilitations au système d'information financière de l'État ou aux systèmes d'information des emplois et des ressources humaines sont toujours un point d'attention.

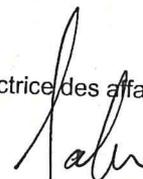
À ce titre une « matrice des associations » de rôles Chorus (niveau de risque découlant du cumul par un même agent de différents rôles), produite par un groupe de travail interministériel vous a été adressée à l'appui de la revue des habilitations Chorus 2020. Cet outil vise à attirer votre attention sur la nécessité de mettre en œuvre des mesures de maîtrise compensatoires en cas d'octroi à un même acteur de rôles dont l'association est jugée risquée. Le département du contrôle Interne et des systèmes d'information financière procèdera donc à un contrôle aléatoire de ces éléments.

Je précise que le plan d'action 2018-2020 étant arrivé à son terme, le prochain plan d'action couvrant la période 2021-2023 sera diffusé au cours du 1^{er} trimestre 2021. Il vous permettra d'articuler le plan d'action local avec les orientations nationales.

Je vous remercie de votre implication ainsi que de celle de vos équipes dans la mise en œuvre de ces actions essentielles pour la maîtrise des risques financiers ministériels, et souhaite qu'elles contribuent pleinement à la performance globale de vos processus.

L'équipe du département du contrôle Interne et des systèmes d'information financière se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La directrice des affaires financières



Mélanie JODER

ANNEXE : FEUILLE DE ROUTE ACADEMIQUE 2020-2021

Le « **socle CIF** », correspond à la priorisation des actions suivantes

| | |
|--|---|
| Organisation et pilotage du dispositif de CIF | 1) Des référents CIF (« promoteurs » et « techniques ») sont nommés. Un référent technique académique dont l'activité principale est fortement dédiée au pilotage et à la coordination du CIF académique est recommandée. Leurs fonctions sont retracées dans leurs fiches de poste. |
| | 2) Un organigramme du CIF en académie est constitué et/ou un texte organisant le pilotage du CIF existe (type référentiel organisationnel). |
| | 3) Un plan d'action est établi et piloté par les référents académiques, technique(s) et promoteur(s). Son suivi est assuré dans le cadre d'un comité traitant du CIF et des comptes rendus de ces comités sont établis. |
| Traçabilité du CIF | Un « dossier permanent » unique du CIF est constitué et maintenu. Il comporte <i>a minima</i> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les documents d'organisation et de pilotage du CIF au niveau académique ; ▪ les résultats des enquêtes annuelles. |
| | Il peut être utilement enrichi : <ul style="list-style-type: none"> ▪ du descriptif des actions de CIF mises en œuvre ; ▪ des documents d'évaluation du CIF ; ▪ de tout rapport ayant trait à la qualité du dispositif. |
| | Ce « dossier permanent » pourra être présenté le cas échéant à tout auditeur interne ou externe. |
| Mise en œuvre des AMR clés et des enquêtes thématiques DAF-C3 : | Au sein des référentiels de CI diffusés, toutes les AMR clés à mettre en œuvre aux niveaux académique et départemental doivent avoir été déployées. |
| | Fournir au bureau DAF C3 (rémunérations) un bilan annuel des résultats de l'utilisation des requêtes thématiques sur les indemnités. |
| Réponse aux enquêtes nationales sur le CIF : | Mise à jour des données dans l'outil MEN/G2P pour permettre une remontée d'enquête en mai et en septembre. |
| « Environnement de contrôle » | Contribuer au renforcement de l'environnement de contrôle sur les processus de rémunération par la réalisation annuelle <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'un suivi des habilitations aux SIERH ; ▪ d'une revue des délégations de signature associée aux procédures académiques « gestion administrative-payé ». |
| Contrôles de supervision | Effectuer un reporting spécifique sur des contrôles de supervision <i>a posteriori</i> <ul style="list-style-type: none"> - DEP001 du référentiel « Frais de déplacements » ; - SCO009 et SCO010 du référentiel « Bourses de l'enseignement scolaire » ; - NBI009 du référentiel « Nouvelle bonification indiciaire » (restitution DAF C3) ; - Revues d'habilitations à Chorus et aux SIERH ; |
| Etablissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) | Accompagner le déploiement et l'appropriation par les EPLE de l'outil ODICé rénové (outil de diagnostic interne comptable en établissement) dans le cadre du plan d'actions piloté par le bureau DAF A3 (cf note DAF n°2017-103 du 18 octobre 2017) |